

**Rapport du jury**  
**Recrutement des assistants de service social**  
**Concours externe**

**Présidente : Élisabeth Aubois**

**Date des entretiens : 17, 18 et 19 mai 2016**

### **1. Textes de référence**

Le statut des assistants de service social (ASS) est encadré par le décret 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État.

Les assistants de service social sont recrutés par voie de concours externe et de concours interne. Ces concours sont des concours sur titres. Ils comportent un entretien avec le jury. Ne peuvent se présenter à ces concours que les candidats qui remplissent les conditions prévues aux articles L. 411-1 à L. 411-6 du code de l'action sociale et des familles pour avoir droit au titre et pouvoir exercer l'activité d'assistant de service social.

Les candidats admis aux concours sont nommés assistants de service social stagiaires et accomplissent un stage d'une durée d'un an.

L'arrêté du 28 février 2013 fixe les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social de l'administration de l'État.

### **2. Modalités du concours de recrutement**

En déposant leur demande de participation au concours, les candidats constituent un dossier comportant :

- un curriculum vitae d'une page ;
- une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'ils ont pu occuper, les stages qu'ils ont effectués et la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés et auxquels ils ont pris part ;
- une copie des titres et diplômes qu'ils ont acquis.

Le concours externe comprend une épreuve orale consistant en un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes maximum prenant appui sur les éléments du dossier déposé. Elle débute par un exposé du candidat, d'une durée d'environ 10 minutes, portant sur la formation, et le cas échéant, l'expérience

professionnelle du candidat. Au cours de son exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

Cet exposé est suivi d'une discussion avec le jury, d'une durée de 20 minutes environ, qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Elle est destinée à apprécier les connaissances professionnelles du candidat, sa motivation, ses qualités de réflexion et son aptitude à se situer dans un environnement professionnel au regard des missions des assistants de service social. Sa qualité d'expression et sa posture de futur professionnel constituent également des critères d'appréciation importants.

### **3. Statistiques de la session 2016**

#### **3.1. Sélectivité**

Nombre de candidats inscrits : 52

Nombre de candidats admis sur liste principale : 3

Nombre de candidats admis sur liste complémentaire : 6

Ce concours est assez sélectif : les admis sur liste principale représentent 5,77 % des candidats.

#### **3.2. Notes obtenues**

Note la plus élevée : 19,5

Note la plus basse : 3,5

Moyenne de l'épreuve : 13,5

La moyenne des candidats admis sur liste principale est de 19 et celle des candidats admis sur liste complémentaire est de 16,75. Un seul candidat a obtenu une note inférieure à la moyenne.

#### **3.3. Profil des candidats**

Les âges des candidats s'échelonnent de 22 à 56 ans. Le profil des candidats est majoritairement féminin : sur les 52 candidats, 48 étaient des femmes et 4 des hommes, soit 7,69 %. Les 3 candidates admises sur liste principale sont des femmes. Sur la liste complémentaire, on retrouve 5 femmes et 1 homme.

### **4. Analyse des prestations des candidats de la session 2016**

#### **4.1. Dossier de présentation**

Il convient de rappeler l'importance du dossier qui constitue à la fois la première impression produite sur le jury et un matériau essentiel pour nourrir l'entretien. Il est donc inadmissible, à ce niveau de concours, de trouver des documents dont l'orthographe et la syntaxe s'avèrent approximatives : accords, concordance des temps, style inadapté (familiarité excessive).

Le jury note avec satisfaction que les candidats ont respecté les consignes de longueur : l'arrêté limite en effet le curriculum vitae "impérativement [...] à une page" et la note de présentation à "deux pages au plus".

Le curriculum vitae doit être attractif tant dans la présentation que dans l'utilisation des couleurs. Il doit être clair et facilement lisible : la forme est au service de la mise en valeur du fond. Le jury ne saurait se satisfaire de quelques lignes manuscrites.

Il est recommandé aux candidats de s'en tenir à la forme de la note. Celle-ci permet de matérialiser, si besoin, les étapes du parcours et la réflexion du candidat. Il est recommandé de la rédiger selon un plan lisible : titres, numérotation, etc. Certaines notes se sont avérées trop descriptives. Or il est important que dès cette étape du concours, les candidats démontrent leur capacité d'analyse.

#### **4.2. Exposé du candidat**

Il est fortement recommandé aux candidats de s'entraîner afin d'éviter certains écueils encore trop fréquemment observés au cours de la session 2016. Les candidats porteront donc une attention toute particulière aux points suivants :

- la gestion du temps :  
Si le candidat dépasse le délai imparti (10 minutes) le jury l'invitera à conclure pour passer à l'entretien. En revanche, au cours de la session 2016, le jury a observé dans de nombreux cas le tarissement de la parole au bout de 4 ou 5 minutes. Cela révèle un manque de préparation. Par conséquent, il est conseillé aux futurs candidats de s'entraîner à l'exposé avant l'épreuve et de se chronométrer.
- l'expression orale :  
Le jury attend du candidat une certaine aisance dans l'expression orale, qualité essentielle pour exercer les missions d'assistant de service social. L'expression orale du candidat est évaluée dès cette première partie de l'épreuve, d'où la nécessité de rendre l'exposé aussi naturel que possible. Le candidat devra donc prendre de la distance par rapport à ses notes et éviter de réciter par cœur un exposé préalablement rédigé.
- la répétition du contenu du dossier de présentation :  
Les candidats devront éviter une trop grande redondance entre l'exposé et le dossier écrit que le jury connaît déjà. Pour la clarté du propos, il est assurément utile de retracer, de manière synthétique, son parcours, cependant le jury attend également un éclairage sur les motivations du candidat et la cohérence de sa démarche. Aussi, l'exposé gagnera souvent à suivre un ordre thématique plutôt que chronologique.

Il est conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur exposé à des idées générales ou à une énumération des compétences attendues de l'ASS, mais au contraire d'étayer leurs propos en tirant des enseignements de leur expérience. La réflexion personnelle des candidats et l'analyse réflexive sont valorisées par le jury.

#### **4.3. Entretien**

Les candidats sont susceptibles d'être soumis à trois types de questions :

- des demandes de précision relatives à leur profil et à leur parcours : le jury cherche notamment à sonder la motivation du candidat, ce qui est prévu dans l'arrêté du 28 février 2013 ;
- des mises en situation : les candidats ont fait preuve, dans l'ensemble, d'une bonne aptitude à se projeter, par exemple, dans une situation d'entretien individuel, montrant une démarche d'évaluation pertinente ;
- des questions destinées à tester la connaissance de l'environnement de travail des ASS de l'éducation nationale : le jury s'attache de manière systématique à vérifier les connaissances institutionnelles des candidats. Sans verser dans des questions trop techniques, le jury attend des candidats qu'ils puissent identifier sans hésiter les trois secteurs d'intervention dans lesquels peut

être amené à exercer un ASS de l'éducation nationale. On ne saurait trop recommander aux futurs candidats de se préparer à des questions pouvant porter sur les missions en faveur des personnels ou en faveur des étudiants. Les connaissances se limitent trop souvent aux missions en faveur des élèves. D'une manière générale, de trop nombreux candidats ont montré une profonde méconnaissance du système éducatif et de son administration.

Il est recommandé aux futurs candidats d'être très attentifs à leur posture au cours de l'entretien. Il s'agit d'un entretien professionnel et toute familiarité avec le jury est à proscrire. Le jury s'est par exemple étonné de voir des candidats boire au goulot d'une bouteille d'eau pendant l'entretien. Il est absolument nécessaire d'adopter un niveau de langage (vocabulaire, syntaxe) conforme à celui que l'institution attend d'un ASS dans le cadre de ses missions.

## **Conclusion**

Les candidats ayant réussi l'épreuve de la session 2016 ont démontré non seulement leurs connaissances mais également leur motivation. La qualité du dossier, la capacité à gérer son temps et la prise de distance par rapport à sa pratique ou son expérience ont constitué des facteurs déterminants. Les réponses synthétiques, les analyses fines, rigoureuses et la bonne connaissance des politiques sociales ont permis de retenir des candidatures de très grande qualité.